

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 926

présenté par

M. Pupponi, M. Pancher, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-
Michel Lambert, M. Molac, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.